



Lettre d'information du groupe des Associations, des Institutions, de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Environnement du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

Le groupe des Associations, des Institutions, de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Environnement du CESER Centre-Val de Loire a le plaisir de vous présenter sa lettre d'information.

Vous retrouverez ici les interventions des membres lors de la plénière du CESER Centre-Val de Loire du 16 avril 2018.

Au sommaire de cette lettre

- Rapport du Conseil régional « Faisons vivre une démocratie permanente en région Centre-Val de Loire »
- Contribution du CESER Centre-Val de Loire au SRADDET
- Avis du CESER sur le Plan Régional Santé (PRS) 2018-2027
- Rapport annuel de conjoncture et avis

Rapport du Conseil régional « Faisons vivre une démocratie permanente en région Centre-Val de Loire »

Si le Groupe reconnaît le travail réalisé par le Conseil Régional pour la mise en œuvre d'une démocratie permanente, il ne s'interroge pas moins sur la portée des dispositifs mis en place, et leur efficacité à toucher un large public.

Le Groupe craint en effet que les divers outils d'expression développés par la Région pour ses concitoyens, tels que les forums au cours des différents événements ainsi qu'une plateforme en ligne ou encore les réseaux sociaux, ne touchent que des personnes d'ores et déjà sensibilisées et informées par la démarche. De ce fait, le principe de démocratie permanente serait alors tronqué par ses modalités en œuvre, en favorisant la parole des personnes les plus expérimentées, qui sont bien souvent sur nos territoires les mêmes à s'exprimer, et ce quelque fois au nom d'intérêts particuliers.

Ce constat réinterroge la représentativité des expressions ; en effet, comment refléter les avis et besoins des citoyens plus éloignés de la démocratie – c'est-à-dire les populations qui ne s'expriment pas ou très peu, prises par les préoccupations de la vie quotidienne et n'étant pas, de ce fait, représentées au sein des outils mis en place dans le cadre du dispositif Démocratie Permanente.

Aussi, si le souhait du Conseil régional est de réellement faire vivre cette démocratie participative, et non pas utiliser ces expressions en tant qu'éléments de travail, le Groupe souhaite que celui-ci, en dépit du nombre considérable de contributions reçues, veille à ne pas omettre cette partie – qui est la plus importante – de la population.

Pour cela, le Groupe invite les représentants de la Région à s'assurer de la mise en place de moyens opérationnels ayant pour objectif d'informer, de sensibiliser ces publics les plus éloignés, et ce sur l'ensemble du territoire régional.

D'après l'intervention de Martine Rico.

Malgré ses réserves, le Groupe a voté en faveur de l'avis.

Contribution du CESER Centre-Val de Loire au SRADDET

Le Groupe s'exprime, en premier lieu, sur la contribution du CESER au SRADDET dans son intégralité.

Il remarque à ce titre que le Schéma souligne la volonté de planification de la Région, celui-ci étant un outil de développement de projets et d'aménagement du territoire plus stratégique, tout en étant plus participatif et moins restrictif que son prédécesseur. Le groupe émet toutefois quelques réserves quant à l'organisation relative à la rédaction de la contribution : il regrette ainsi le manque de préparation vis-à-vis de ce document.

En effet, son traitement réalisé dans l'urgence a conduit à des travaux effectués sans cadre prédéfini, sans méthodologie. Or, cela est préjudiciable à une bonne compréhension, car il en résulte une contribution conséquente, fruit de l'apport d'un volume très important de contributions du Bureau et des quatre commissions du CESER. Composé de 5 thématiques regroupant 27 chantiers, et représentant plus de 300 préconisations, le document aurait gagné à être plus synthétique, plus communicant.

Aussi, le Groupe préconise, à défaut de réaliser une version synthétique de cette contribution, d'y intégrer un sommaire avec liens hypertextes, qui en faciliterait sa lecture.

Il est en effet indispensable de hiérarchiser les préconisations afin de les faire connaître auprès des collectivités, d'autant plus que toutes ne seront pas reprises dans le schéma final. Il est également primordial que le CESER soit force de propositions pour répondre à la fois aux besoins des territoires et de ses habitants, aux défis majeurs des transitions environnementale et numérique de la société et plus régionalement aux défis locaux de l'évolution différenciée des bassins de vie. En ce sens, le Groupe souhaite évoquer la notion d'égalité des territoires, qui avait notamment été mentionné lors de la séance de présentation du schéma commune au Conseil Régional et au CESER, constatant que le terme « égalité » n'apparaît que dans le titre du schéma et en interroge donc la légitimité. Il rappelle à ce titre les travaux de la section prospective lors d'une précédente mandature, et en particulier le scénario « osons le désert ».

Malgré ses quelques réserves, le groupe salut la qualité du travail conséquent réalisé par l'ensemble des acteurs du Conseil.

D'après l'intervention de Jean-Louis Desnoux.



Le Groupe s'est également prononcé au nom des institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

Il rappelle, dans un premier temps, les réserves que la majorité des représentants ESR avaient mis lors de la dernière séance plénière portant sur le SRESRI, schéma en articulation avec le SRADDET, sur les préconisations ayant notamment attiré aux études de santé et à la recherche. Ces préconisations ayant été votées, elles sont en partie reprises dans la contribution au SRADDET.

Pour autant, les représentants ESR n'en saluent pas moins le travail effectué par le Conseil, considérant que les institutions régionales de l'enseignement supérieur et de la recherche ont pour vocation de participer à la majorité des chantiers évoqués dans la contribution. En effet, de par leurs spécificités, les établissements ESR ont un rôle d'importance à jouer dans la réalisation des grands objectifs du SRADDET parmi lesquels on compte la transition énergétique et numérique, l'essor de l'industrie du futur, le rayonnement de la région, la réponse aux défis climatiques et environnementaux ou encore la promotion des solidarités et égalités régionales.

En ce sens, le Groupe indique que les représentants ESR sont prêts à s'engager auprès du Conseil Régional. Il insiste toutefois sur le fait que la communauté scientifique issue de l'enseignement supérieur et la recherche, si elle constitue un partenaire d'importance de la Région, doit elle-même être soutenue afin de conforter à moyen et long terme un développement plus harmonieux et plus durable du territoire régional.

Enfin, le Groupe se prononce sur le contexte d'élaboration du Schéma.

Il suggère ainsi l'éventualité d'une révision du calendrier d'élaboration du SRADDET afin, d'une part, d'éviter toute précipitation dans son écriture et, d'autre part, de permettre à la communauté scientifique issue de l'Enseignement supérieur et de la recherche d'être sollicitée et d'apporter ses avis et éclairages sur les différentes orientations et mesures à inscrire au schéma. Afin d'étayer cette proposition, il rappelle qu'une telle révision du calendrier s'est produites au sein des régions Hauts de France et Nouvelle Aquitaine.

D'après l'intervention de Jean-Marie Castelain.

A la suite de ses interventions et remarques, le Groupe a voté en faveur de la contribution.

Avis du CESER sur le Plan Régional Santé (PRS) 2018-2027

Le Groupe a réalisé trois interventions sur le Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2017.

La première intervention du Groupe aborde la question de la prévention, en particulier dans les milieux scolaires et la médecine de prévention dans les milieux professionnels.

Il s'étonne ainsi que le sujet ne soit pas abordé, alors même qu'il s'agit d'un domaine essentiel aussi bien d'un point de vue sanitaire que budgétaire en permettant d'une part d'épargner des vies – en permettant l'anticipation et la détection de maladies – mais aussi, d'autre part, de diminuer les dépenses. Il est de ce fait important et urgent d'améliorer cette prévention, en rétablissant la médecine scolaire et la médecine de prévention dans les milieux professionnels.

Pour ce faire, le Groupe suggère des pistes d'amélioration dans ces secteurs.

Tout d'abord, afin de refavoriser la médecine dans les milieux scolaires, il suggère de rétablir des visites médicales régulières. Cela permettrait ainsi de déceler des maladies ou problèmes de santé (vue, par exemple) et un suivi de l'enfant en particulier pour les familles ne consultant pas, car étant pour un grand nombre en difficulté financière.

Dans le milieu professionnel, le suivi médical se présente comme un accompagnement dans le parcours de santé des salariés, mais il permet aussi de sensibiliser les organisations de travail sur d'éventuelles pénibilités ou situations dangereuses. Enfin, il est également une aide aux employeurs dans l'adaptation de postes, dans le cadre de la reconversion de leurs employés. Cette aide est d'autant plus importante que les conditions de travail sont de plus en plus difficiles ; un accompagnement est donc nécessaire afin de limiter leurs impacts sur la santé et leur coût.

Aussi, le Groupe AIESSE souhaite que cet aspect soit remis à niveau et fasse l'objet d'une prise de position publique.

D'après l'intervention de Martine Rico.



PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ



La seconde intervention du Groupe évoque en particulier la désinstitutionalisation, traité en fil rouge dans le projet régional de santé.

Le Groupe rappelle que cet aspect est présent au sein de toutes les politiques, qu'elles soient sociales – par la promotion du placement à domicile des enfants en danger ou devant être protégés –, médico-sociales – reposant sur l'inclusion dans le champ du handicap ou encore sur le maintien à domicile dans celui des personnes âgées –, ou sanitaires – avec une priorisation de la prise en charge ambulatoire et de l'hospitalisation à domicile.

Si le Groupe salue les initiatives de ces politiques, en particulier l'inclusion des personnes en situation de handicap ainsi que le développement de la prise en charge ambulatoire et l'hospitalisation à domicile des personnes âgées, il émet néanmoins une vigilance quant aux risques de diminution de moyens que ce changement de modèle pourrait provoquer.

Le Groupe mentionne ainsi, à titre d'exemple, la conversion de places d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en places de services de soins infirmiers d'aide à domicile (SIAD), qui ne constituent qu'un suivi de ces personnes. Le Groupe estime nécessaire, avant toute chose, d'établir un diagnostic sur le nombre de places nécessaires en EPHAD et en SIAD pour répondre aux besoins et attentes de la population en région.

Le Groupe se prononce également sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, dont il partage les principes dont l'objectif est de permettre à ces dernières d'exercer leur pleine citoyenneté et autonomie. Il souligne en ce sens l'importance que représente, pour les publics les plus vulnérables, un accompagnement adapté à leur projet de vie.

Afin de répondre à ces différentes attentes, le Groupe souhaiterait que les principes directeurs et les conditions de réussite d'une

transformation de l'offre médico-sociale, au service d'une politique inclusive, puissent être précisés et, surtout, qu'ils ne reposent pas sur des critères purement matériels ou économiques.

D'après l'intervention de Jean-Michel De-laveau.

La troisième intervention du Groupe relative au projet régional de santé fait référence à la santé des mineurs étrangers non accompagnés par leurs familles âgés de 10 à 18 ans.

Le Groupe rappelle que, malgré la reconnaissance du Droit de l'Enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation, inscrit à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ces jeunes migrants isolés ne bénéficient pas, en région, de soins et d'attention adaptés à leur situation.

En effet, ces derniers sont bien souvent confiés à des services décentralisés de protection de l'enfance, et orientés vers des logements inadaptés tels que des hôtels. Cette situation va à l'encontre de l'alinéa B du Droit de l'Enfant, dont l'objet est pourtant d'assurer à tous les enfants l'assistance médicale et les soins de santé nécessaires, en particulier les soins de santé primaires.

Aussi, le Groupe estime qu'il est de rappeler l'importance de la déclinaison opérationnelle du Programme d'Accès à la Prévention et aux Soins des Personnes démunies (PRAPS) et, surtout, qu'il est indispensable d'en préciser les modalités de son articulation avec l'ensemble des autres acteurs institutionnels et associatifs concernés par l'accompagnement de ces mineurs.

D'après l'intervention de Dominique Lorenzi- Broy.

A la suite de ses interventions, le Groupe a voté en faveur de l'avis du rapporteur du CESER, défavorable au PRS 2018-2027.

¹L'Article 6 de la Déclaration d'Alma Ata [2] définit les soins de santé primaires comme étant « des soins de santé essentiels fondés sur des méthodes et des techniques pratiques, scientifiquement valables et socialement acceptables, rendus universellement accessibles à tous les individus et à toutes les familles de la communauté avec leur pleine participation et à un coût que la communauté et le pays puissent assumer à tous les stades de leur développement dans un esprit d'auto-responsabilité et d'autodétermination. Ils font partie intégrante tant du système de santé national, dont ils sont la cheville ouvrière et le foyer principal que du développement économique et social d'ensemble de la communauté. Ils sont le premier niveau de contacts des individus, de la famille et de la communauté avec le système national de santé, rapprochant le plus possible les soins de santé des lieux où les gens vivent et travaillent, et ils constituent le premier élément d'un processus ininterrompu de protection sanitaire. » (source : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2016-3-page-375.htm>)

Rapport annuel de conjoncture et avis

Le Groupe n'est pas intervenu sur ce rapport. Il a néanmoins soutenu l'avis du CESER.



Les auteurs des interventions :

Martine Rico : Coordinatrice régionale Fédération des Conseils des Parents d'Elèves (FCPE)

Jean-Louis Desnoues : Président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) du Centre-Val de Loire.

Jean-Marie Castelain : Directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) Centre-Val de Loire.

Jean-Michel Delaveau : Président de l'Union Régionale Interfédérale des Oeuvres Privées Sanitaires et Sociales (URIOPSS) et du Mouvement Associatif Centre-Val de Loire.

Dominique Lorenzi-Bry : Représentante du collectif d'associations du groupe ALERTE et secrétaire de l'URIOPSS Centre-Val de Loire.

Pour le Groupe Associations IESSE

Directeur de publication :
Jean-Louis Desnoues

CRESS Centre-Val de Loire
6 ter rue Abbé Pasty
BP 41223
45 401 Fleury les Aubrais

Téléphone : 02 38 68 18 90

Télécopie : 02 38 43 05 77

Messengerie : l.blanchard@cresscentre.org



Groupe AIESSE
CESER Centre – Val de Loire